

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 octobre 2015

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2015

**2015 DFPE 374** Subvention (4.000 euros) à l'association ASFM / YACHAD (14e) pour ses actions de soutien aux familles monoparentales.

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à l'association « ASFM / YACHAD » (14e) ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association « ASFM / YACHAD » (14e) pour ses actions « femme(s) sous un autre jour » et « médiation sociale et culturelle en faveur des femmes isolées » (39964 - 2015\_07502 ; 2015\_03414).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2015 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**